

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Nombre de Conseillers Présents : 7
Nombre de Procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : 9 Contre : Pour : 9
Date de convocation : 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N°6.1

Maîtrise d'œuvre de la requalification du port de La Gravette, marché n°2023AMO_03 : Présentation de l'avant-projet, autorisation de signature et de dépôt des autorisations du droit des sols

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Éloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL.

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Luc SECHET pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN pouvoir à Christiane VAN GOETHOEM, Adrien RYO.

Secrétaire de séance : Éloïse BOURREAU-GOBIN



Vu la délibération n° 6.1 du Comité Syndical du 16 décembre 2022 faisant suite aux études de programmation et pré-opérationnelles validant le scénario d'aménagement n°3 et décidant la poursuite du projet de requalification du port de La Gravette ;

Vu le marché n°2023AMO_03 relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de requalification du port de La Gravette confié, le 17 juillet 2023, au groupement composé de MAGNUM architectes & urbanismes et de NOVAM Ingénierie ;

Considérant la présentation des esquisses aux plaisanciers et professionnels du port ainsi qu'aux élus de la commune de La Plaine le 17 avril 2024 ;

Considérant la présentation des esquisses en conseil portuaire du 16 mai 2024 ;

Considérant la consultation des parties prenantes sous forme d'échanges menés avec un représentant des professionnels le 14 mai 2024 puis avec les représentants des plaisanciers APLP & CLUPP le 25 juillet 2024 ;

Considérant que la concertation en phase conception, a permis d'intégrer l'avis des acteurs portuaires aux études d'Avant-Projet ;

Après présentation en séance de l'Avant-Projet élaboré par le groupement de maîtrise d'œuvre composé de MAGNUM architectes & urbanismes et de NOVAM Ingénierie ;

Entendu le Rapport de la Présidente :

L'avant-projet

Grands principes d'aménagement

Pour rappel, les études de programmation et pré-opérationnelles validés en Comté Syndical du 16 décembre 2022 ont fait l'objet d'une large concertation tout au long de l'année 2022. A savoir, la consultation de la commission du littoral le 23 février 2022, l'atelier participatif du 28 mars 2022, le conseil de régie du 8 juin 2022, le conseil portuaire du 9 juin 2022 et pour finir une réunion conclusive le 16 novembre 2022 avec les élus Plainais, les usagers du port et les agents portuaires.

L'avant-projet s'inscrit dans le prolongement de ces précédentes études, les grands principes peuvent se décliner ainsi :

- La démolition et la reconstruction d'un nouveau bureau du port à proximité du bassin :
 - o Surface de plancher nette d'environ 230 m² ;
 - o Atelier dimensionné à l'échelle des 3 PER ;
 - o Bureau associatif ;
 - o Salle de réunion pour une douzaine de personnes ;
 - o Sanitaires plaisanciers ;
 - o Locaux pour les agents portuaires : sanitaires, vestiaires, cuisine, bureaux.
- La réorganisation du terre-plein dans le but d'améliorer les accès, sécuriser les circulations, réduire les conflits d'usages ;
- Le maintien de stationnements dédiés aux professionnels ;
- Le maintien de stationnements dédiés aux plaisanciers ;
- La création d'un cheminement sécurisé entre le boulevard de La Tara et le bureau du port ;
- La conservation d'une zone de stockage des annexes ;
- La possibilité d'accueillir des food-truck ;

En outre, le projet a pour l'objectif d'aboutir à la certification « Ports Propres » du port de La Gravette

Estimation en phase Avant-projet

Le montant estimatif du coût des travaux en phase Avant-Projet est de 1 300 000.00 euros HT.

En complément, Les ports de Loire-Atlantique porteront en direct l'installation d'un point propre, le contrôle d'accès, le mobilier de stockage des annexes et les bornes électriques.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** madame la présidente à signer puis déposer l'ensemble des demandes du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager...) nécessaire à la mise en œuvre du projet de requalification du port de La Gravette à La Plaine sur Mer ;
- **DÉCIDE** de poursuivre le projet de requalification du port de La Gravette.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
Le 30 septembre 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**


Lydia MEIGNEN